

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PLACE DU  
MARCHÉ A L'OCCASION D'UNE ANIMATION INTITULEE « TOURNEE SFR FIBRE »  
LES MERCREDI 2 ET JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,  
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et les articles L 2213-1 et L 2213-2,  
- CONSIDERANT que l'animation intitulée « Tournée SFR fibre » nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : A l'occasion de l'animation intitulée « Tournée SFR fibre », les mercredi 2 et jeudi 3 septembre 2020,

- Le stationnement sera interdit sur le parking de la Place du Marché, de 6 heures à 21 heures.

Article 2 : Des panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 11 août 2020

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint



Bruno TOUSSAINT